



COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 juillet 2020 à Mornant

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Rodolphe RAMBAUD, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Ghislaine CHERBLANC, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Jean-Pierre CID, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Marilyn SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

François PINGON donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE
Grégory ROUSSET donne procuration à Christèle CROZIER
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT
Véronique MERLE donne procuration à Loïc BIOT
Isabelle GNANA donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Caroline DOMPNIER DU CASTEL

I - DECISIONS

⇒ ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué aux Solidarités et à la Vie Sociale

Désignation des représentants de la COPAMO au sein de l'Association d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais (AMAD) (délibération n° CC-2020-067)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu les statuts de l'Association d'Aide et de Maintien A Domicile du Pays Mornantais (AMAD) adopté par l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2019,

L'AMAD est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour but :

- De susciter la création de toutes activités, établissements et services divers susceptibles d'apporter à tout public l'aide que nécessite sa situation ou son état de santé :
 - Aide et services aux personnes à tous les âges de la vie
 - Aide aux personnes en perte d'autonomie
- De développer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre
- De coordonner toutes les activités sociales entrant dans les buts de l'association

L'association peut être amenée à partager des moyens dans une logique de mutualisation avec des associations ou groupements de son secteur d'activité.

Ses statuts prévoient que la COPAMO peut désigner au maximum deux représentants au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

La Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » qui s'est réunie le 8 juillet 2020 propose de désigner les élus suivants en qualité de représentants :

- Rodolphe RAMBAUD
- Françoise TRIBOLLET

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

DESIGNE pour représenter la COPAMO au sein de l'Association d'Aide et de Maintien A Domicile du Pays Mornantais (AMAD) :

Rodolphe RAMBAUD
Françoise TRIBOLLET

Désignation des représentants de la COPAMO au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) (délibération n° CC-2020-068)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R315-6,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

L'EHPAD de Mornant est une maison de retraite médicalisée qui accueille les personnes âgées ayant besoin d'aide dans les gestes du quotidien. L'objectif de l'EHPAD est avant tout d'accompagner les seniors en perte d'autonomie, leur offrir un meilleur confort de vie et ralentir au maximum la perte d'autonomie.

En application du 6^{ème} alinéa de l'article R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un représentant de la COPAMO peut siéger au conseil d'administration de l'EHPAD en qualité de « personne désignée en fonction de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale ».

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

La Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » qui s'est réunie le 8 juillet 2020 propose de désigner les élus suivants :

Yves GOUGNE en tant que titulaire
Raphaëlle GUERIAUD en tant que suppléante

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

DESIGNE pour représenter la COPAMO au sein de l'Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes de Mornant (EHPAD) :

Yves GOUGNE en qualité de titulaire
Raphaëlle GUERIAUD en qualité de suppléante

Désignation des représentants de la COPAMO au sein de l'Association «2 P'tits pas pour demain» (délibération n° CC-2020-069)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu les statuts de l'Association « 2 P'tits pas pour demain » adoptés en assemblée générale le 19 novembre 2019,

« 2 P'tits pas pour demain » est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour objet l'accompagnement, l'accueil et l'écoute des parents d'enfants porteurs de handicap(s) et de leurs enfants.

A cette fin, elle propose notamment :

- La création d'un lieu d'accueil pour les enfants porteurs de handicap.
- La création d'un centre « Ressources et Formations » permettant :
 - La sensibilisation, l'information et la formation aux parents, familles et aidants ainsi qu'aux professionnels de l'enfance sur le handicap.
 - Des temps et lieux d'échanges, d'information et de soutien à destination des parents, fratries, familles et aidants.
- L'organisation d'actions de sensibilisation du grand public au handicap.

Conformément aux statuts de l'association, la COPAMO doit désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale qui procède à l'élection des membres du conseil d'administration. Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

La Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » qui s'est réunie le 8 juillet 2020 propose de désigner l'élu suivant :

- Olivier BIAGGI

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

DESIGNE pour représenter la COPAMO au sein de l'association « 2 P'tits pas pour demain » :

Olivier BIAGGI

Arrivée de Cyprien POUZARGUE

Désignation des représentants de la COPAMO au sein de la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA) (délibération n° CC-2020-070)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu les statuts de la Mission intercommunale pour la formation professionnelle et l'insertion dans la vie active des jeunes (MIFIVA) 16/25 ans en date du 20 juin 2007,

L'objectif de la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des Jeunes (MIFIVA), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Les statuts de la MIFIVA prévoient que la COPAMO soit représentée au sein de son conseil d'administration, par un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

La Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » qui s'est réunie le 8 juillet 2020 propose de désigner les élus suivants :

- Françoise TRIBOLLET en tant que titulaire
- Véronique MERLE en tant que suppléante

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

DESIGNE pour représenter la COPAMO au sein du conseil d'administration de la Mission intercommunale pour la formation professionnelle et l'insertion dans la vie active des jeunes (MIFIVA) :

Françoise TRIBOLLET en qualité de titulaire
Véronique MERLE en qualité de suppléante

Désignation des représentants de la COPAMO au sein de la Mission Locale Intercommunale du Sud Ouest Lyonnais (MLSOL) (délibération n° CC-2020-071)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu les statuts de la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais (MLSOL),

L'association Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais (MLSOL) de type Loi 1901, a pour but de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle exerce son activité sur les cantons d'Irigny, Oullins, Ste Foy Les Lyon, St Genis Laval et Mornant.

Ses moyens d'action sont notamment :

- L'accueil et l'orientation approfondie des jeunes afin de les aider à bâtir un projet d'insertion sociale et professionnelle en coordination avec les services publics et les organismes intéressés,
- La contribution à la mise en place des stages de qualification sociale et professionnelle,
- La recherche auprès des entreprises des possibilités d'accueil des jeunes dans le cadre des actions de qualification sociale et professionnelle,
- Le soutien et l'encouragement aux actions d'insertion sociale des jeunes dans les domaines du cadre de vie, du logement, des loisirs, des pratiques culturelles et sportives...

Les statuts de la MLSOL prévoient que la COPAMO soit représentée au sein de son conseil d'administration, par trois membres titulaires.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

La Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » qui s'est réunie le 8 juillet 2020 propose de désigner les élus suivants en qualité de titulaires :

- Yves GOUGNE
- Véronique MERLE
- Françoise TRIBOLLET

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

DESIGNE pour représenter la COPAMO dénommés ci-dessus, au sein de la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais (MLSOL) :

Yves GOUGNE
Véronique MERLE
Françoise TRIBOLLET

Désignation des représentants de la COPAMO au sein de l'association Sud-Ouest Emploi (SOE) (délibération n° CC-2020-072)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu les statuts de l'association Sud-Ouest Emploi en date du 15 juillet 2015,

Sud-Ouest Emploi, association de type Loi 1901, a pour objet de :

- Répondre aux difficultés professionnelles ou extraprofessionnelles des demandeurs d'emplois,
- Contribuer au lien entre le développement économique, l'emploi et l'insertion,
- Mettre en œuvre des missions d'ingénierie et d'innovation sociale.

Les statuts de Sud-Ouest Emploi prévoient la possibilité pour la COPAMO de désigner un représentant au sein de son conseil d'administration.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

La Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » qui s'est réunie le 8 juillet 2020 propose de désigner les élus suivants :

- Yves GOUGNE en qualité de titulaire
- Renaud PFEFFER en qualité de suppléant

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

DESIGNE pour représenter la COPAMO au sein de l'association Sud-Ouest Emploi (SOE) :

Yves GOUGNE en qualité de titulaire
Renaud PFEFFER en qualité de suppléant

Désignation des représentants de la COPAMO au sein de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) (délibération n° CC-2020-073)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu les statuts de l'association Union Départemental des Centres Communaux d'Action Sociale (l'UDCCAS) approuvé par assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2014,

L'UDCCAS, association de type loi 1901, est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service d'action sociale communale et intercommunale.

Les statuts de l'UDCCAS prévoient la désignation de représentants de la COPAMO au sein de son conseil d'administration.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

La Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » qui s'est réunie le 8 juillet 2020 propose de désigner les élus suivants en qualité de titulaires :

- Rodolphe RAMBAUD
- Pascale CHAPOT
- Isabelle GNANA

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

DESIGNE pour représenter la COPAMO au sein de l'Union Départemental des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) :

Rodolphe RAMBAUD
Pascale CHAPOT
Isabelle GNANA

⇒ RESSOURCES HUMAINES

Rapporteurs : Monsieur Renaud PFEFFER, Président, et Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué aux Solidarités et à la Vie Sociale

Suppression du poste de Responsable de la communication interne (délibération n° CC-2020-074)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Vu le tableau des effectifs de la COPAMO,

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé la suppression du poste de Responsable de la communication interne (grade Attaché catégorie A) du tableau des effectifs, ce poste étant vacant au 1^{er} juillet 2020, l'agent prenant sa retraite à cette date.

Les missions exercées par l'agent seront redéployées sur le secteur RE3C (Relations Elus, Concertation, Communication, Culture).

Cette suppression a recueilli l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 juillet 2020.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la suppression de l'emploi de Responsable de la Communication Interne du tableau des effectifs (ANNEXE 1).

Création d'un poste de Collaborateur de cabinet (délibération n° CC-2020-075)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 110,

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, notamment son article 8,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 et notamment son article 1^{er},

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017,

Une intercommunalité peut former un cabinet dont les membres sont directement rattachés au Président.

Le territoire de la COPAMO vit en symbiose tant par son fonctionnement en villages en réseau, que par ses liens avec ses partenaires extérieurs.

Ainsi, l'opportunité de se doter des compétences d'une fonction de cabinet apparaît appropriée à ses besoins.

L'effectif de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (moins de 200 agents) permettant son recrutement, le Président propose la création d'un emploi non permanent de collaborateur de cabinet.

Les missions du collaborateur de cabinet sont traditionnellement des missions de conseil et d'accompagnement auprès du Président et des élus. L'emploi créé ne peut pas être un emploi permanent. Il ne peut pas être intégré à la hiérarchie de la collectivité.

Le montant des crédits alloués à la rémunération du collaborateur de cabinet est déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour,
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel.

Toutefois, lorsque le collaborateur de cabinet a la qualité de fonctionnaire, ce dernier est recruté en qualité de contractuel, par voie de détachement ou suite à une mise en disponibilité.

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Ce recrutement a recueilli l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 juillet 2020.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la création d'un poste non permanent de collaborateur de cabinet à temps complet pour la durée du mandat,

DIT que la rémunération sera déterminée comme suit :

- d'une part, le traitement indiciaire ne pourra en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour,
- d'autre part, le montant des indemnités ne pourra en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel.

PRECISE qu'en cas de vacance dans l'emploi fonctionnel servant de référence pour le calcul de la rémunération, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent,

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget et prévus pour la durée du mandat, et que l'IFSE sera servi sur la base du groupe A1 attribué aux emplois fonctionnels,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'arrêté correspondant.

II - QUESTIONS DIVERSES

➤ Présentation par les Vice-Présidents des axes stratégiques par thématique

Agriculture (Isabelle Brouillet, 4^{ème} Vice-Présidente)

1. S'inscrire dans l'avenir : accompagner les installations et les transmissions d'exploitation et produire du foncier agricole,
2. Protéger le foncier agricole,
3. Mettre en réseau les producteurs et les consommateurs à travers un Projet Alimentaire Territorial.

Afin de mener ces actions, des commissions agricoles communales seront mises en place et un représentant de chaque commune sera présent dans le groupe de travail « Agriculture/Environnement ».

Environnement (Charles Jullian, Vice-Président délégué)

1. Faire connaître la biodiversité et la valoriser,
2. Sensibiliser aux ressources naturelles et notamment l'eau,
3. Protéger et améliorer l'identité paysagère du territoire.

Voirie (Christian Fromont, 5^{ème} Vice-Président)

1. Travailler en lien avec les élus locaux pour identifier les besoins,
2. Préservation du patrimoine viaire commun : une politique voirie qui est une politique d'aménagement garantissant la sécurité, l'équité et la solidarité sur le territoire,
3. Garantir un socle financier minimal à l'échelle du mandat pour permettre une programmation pluriannuelle.

Habitat (Luc Chavassieux, 10^{ème} Vice-Président)

1. Etre un territoire capable d'offrir un logement à chacun, quel que soit son âge ou sa condition sociale,
2. Rendre notre parc de logements individuels et collectifs plus vertueux, moins énergivore, plus accessible et plus durable,
3. Préserver la qualité de vie de village (villages en réseau et solidaires).

➤ Echanges sur le PCAET

Pascal OUTREBON commente le document présenté en séance (ANNEXE 2)

➤ Fête de l'été à l'échelle du territoire

A l'initiative de l'exécutif de la COPAMO et de ses partenaires économiques, un feu d'artifice, financé par des fonds privés (mécénat, cagnotte solidaire...) est prévu le 29 août 2020, partant de tous les points culminants du territoire, afin de rendre hommage aux acteurs de la crise COVID-19.

III - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

A) PAR LE BUREAU

- Bureau du 9 juillet 2020

Voirie Réseaux (rapporteur : Renaud Pfeffer)

* Convention d'occupation temporaire d'une partie d'un terrain appartenant à l'entreprise Thermoclean

Culture (rapporteur : Yves Gougne)

* Saison 2020-2021 : Mise en place d'un service en ligne de billetterie cinéma

Administration Générale (rapporteur : Pascal Outrebon)

* Approbation de la convention de mise à disposition à titre précaire d'un local de stockage dans le bâtiment de l'ancien siège de la COPAMO à l'association Sans Dessous Dessus

B) PAR LE PRESIDENT

Décision n° 032/20 portant attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-Villages de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Henri Leveque (dossier PIG 016-20/ Saint-Laurent-d'Agny)

Décision n° 033/20 portant attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-Villages de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Grégory Berger (dossier PIG 014-20/ Chaussan)

Décision n° 034/20 portant attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-

Villages de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Sophie Brokmann (dossier PIG3 017-20 / Chabanière)

Décision n° 036/20 : Comité Technique - Désignation des représentants titulaires et suppléants de la collectivité

Décision n° 037/20 : CHSCT - Désignation des représentants titulaires et suppléants de la collectivité

Décision n° 064/20 portant attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-Villages de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Bertrand Senecaille

Décision n° 065/20 portant attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-Villages de la Communauté de communes du Pays Mornantais Madame Crozier Eliane

Décision n° 068/20 portant attribution du marché à procédure adaptée relatif à la « mission de maîtrise d'œuvre pour la Requalification de l'avenue de Verdun à Mornant de la RD30 à la rue des Arches » - Marché n° 2020-01

Décision n° 069/20 portant modification des modes d'encaissement et du montant de l'encaisse de la régie de recettes du centre aquatique intercommunal « Les Bassins de l'Aqueduc »

Décision n° 070/20 portant modification de la régie de recettes des entrées spectacles, conférences et cinéma organisés à la salle Jean Carnet pour intégration de la vente à distance

IV - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

Arrêté n° 038/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves GOUGNE, 1er vice-Président

Arrêté n° 039/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Pascal OUTREBON, 2ème vice-Président

Arrêté n° 040/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Fabien BREUZIN, 3ème vice-Président

Arrêté n° 041/20 portant délégation de fonction et de signature à Mme Isabelle BROUILLET, 4ème vice-Présidente

Arrêté n° 042/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Christian FROMONT, 5ème vice-Président

Arrêté n° 043/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Rodolphe RAMBAUD, 6ème vice-Président

Arrêté n° 044/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Arnaud SAVOIE, 7ème vice-Président

Arrêté n° 045/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Marc COSTE, 8ème vice-Président

Arrêté n° 046/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Olivier BIAGGI, 9ème vice-Président

Arrêté n° 047/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Luc CHAVASSIEUX, 10ème vice-Président

Arrêté n° 048/20 portant délégation de fonction et de signature à Mme Ghislaine CHERBLANC, 11ème vice-Présidente

Arrêté n° 049/20 portant délégation de fonction et de signature à Mme Françoise TRIBOLLET, Conseillère Communautaire déléguée

Arrêté n° 050/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Loïc BIOT, Conseiller Communautaire délégué

Arrêté n° 051/20 portant délégation de fonction et de signature à M. Charles JULLIAN, Conseiller Communautaire

Arrêté n° 052/20 portant délégation de signature à François FAVRE, responsable de secteur

Arrêté n° 053/20 portant délégation de signature à Jérôme HENRY, responsable de secteur

Arrêté n° 054/20 portant délégation de signature à Valérie BECCARIA-ATTARD, responsable de service

Arrêté n° 055/20 portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Arrêté n° 056/20 portant délégation de signature à Muriel ROCHET-DUPONT, responsable de service

Arrêté n° 057/20 portant délégation de signature à Françoise BURRI, responsable de service

Arrêté n° 058/20 portant délégation de signature à Arnaud PICARD, responsable de service

Arrêté n° 059/20 portant délégation de signature à Laurent PODIACHEFF, responsable de service

Arrêté n° 060/20 portant délégation de signature à Philippe BOUTRY, responsable de service

Arrêté n° 061/20 portant délégation de signature à Delphine NAILLON, responsable de service

Arrêté n° 062/20 portant délégation de signature à Delphine BRAHMI, responsable de service

Arrêté n° 063/20 portant délégation de signature à Michèle HOUZE, responsable de service

Arrêté n° 066/20 portant délégation de signature à Audrey RAPHY-MONTAGNE, responsable de secteur

Arrêté n° 067/20 portant délégation de signature à Florence RAVEL, Directrice Générale des Services

Rappel :

Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.

Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *Conseillers Municipaux des communes membres,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Secteurs/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 28 juillet 2020

Le Président

Monsieur Renaud PFEFFER

Visa du secrétaire de séance

Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 21 juillet 2020

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETP Non pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Direction Générale	Direction Générale	DGS	A	Attaché territorial principal	35h	1,00		1,00		1,00
Direction Générale	Direction Générale	DGS / poste fonctionnel	A	Directeur com com 20 à 40000 hab	35h	1,00	1,00		1,00	
Direction Générale	Direction Générale	Assistante	C	Adjoint administratif territorial	25h	0,71	0,71		1,00	
Direction Générale	Communication Interne	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h					
Cabinet du président	Cabinet du président	Collaborateur de Cabinet	A	Collaborateur de cabinet	35h	1,00		1,00		1,00
Ressources Transversales	Secteur Ressources Transversales	Responsable de secteur	A	Attaché territorial principal	35h	1,00	1,00		1,00	
Ressources Transversales	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Ressources Transversales	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Secrétariat Général / Assemblée	C	Adjoint administratif territorial	35h	1,00		1,00		1,00
Ressources Transversales	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Secrétariat Général / Assemblée	C	Adjoint administratif territorial	30h	0,86	0,86		1,00	
Ressources Transversales	Finances / Commande Publique	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Ressources Transversales	Finances / Commande Publique	Gestionnaire marchés publics	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Ressources Transversales	Finances / Commande Publique	Coordination budget comptabilité	B	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	28h	0,80	0,80		1,00	
Ressources Transversales	Finances / Commande Publique	Agent comptable	C	Adjoint administratif territorial	12h15	0,35	0,35		1,00	
Ressources Transversales	Finances / Commande Publique	Agent comptable	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Ressources Transversales	Ressources Humaines/ dialogue social / gestion du personnel / service commun RH	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Ressources Transversales	Ressources Humaines/ dialogue social / gestion du personnel / service commun RH	Chargé gestion personnel / sce commun	B	Rédacteur territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Ressources Transversales	Ressources Humaines/ dialogue social / gestion du personnel / service commun RH	Gestionnaire RH	C	Adjoint administratif territorial	28h	0,80	0,80		1,00	
Ressources Transversales	Ressources Humaines/ dialogue social / gestion du personnel / service commun RH	Gestionnaire RH	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	30h	0,86	0,86		1,00	
Ressources Transversales	Ressources Humaines/ dialogue social / gestion du personnel / service commun RH	Gestionnaire RH	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Secteur Aménagement, Développement et Patrimoine	Responsable de secteur	A	Ingénieur territorial principal	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Aménagement	Responsable de service	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Aménagement	Chargé de projet rénovation urbaine	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Aménagement	Chargé de mission mobilité et transition énergétique	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Aménagement	Chargé de mission habitat et urbanisme	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Aménagement	Chargé de mission environnement et agriculture	B	Technicien principal territorial de 1ère classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Aménagement	Assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Développement Economique Tourisme	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Responsable de service	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Assistante	C	Adjoint administratif territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Coordinateur équipes maintenance, entretien	C	Agent de maîtrise territorial principal	35h	1,00	1,00		1,00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETPNon pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance / adjoint au coordinateur	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00		1,00		1,00
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	22h	0,63	0,63		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	18h	0,51	0,51		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial	22h30	0,64	0,64		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30h	0,86	0,86		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Systèmes d'information	Chargé de mission géomatique	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Systèmes d'information	Opératrice technique et administrative	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	VRD - ABORDS EQUIPEMENTS	Responsable de service	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	VRD - ABORDS EQUIPEMENTS	Opérateur administratif et technique	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	Responsable de secteur	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	Assistante de secteur	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Coopérateur CTG / CAF et mission de coordination Petite Enfance / Enfance /Jeunesse / Enfants porteurs de handicap	Coopérateur	B	Animateur territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Développement social	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Développement Social	Animation soutien SIA	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	9h30	0,27	0,27		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Chef de bassin	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent bassin	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent bassin	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00		1,00		1,00
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	17h30	0,50		0,50		1,00
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Responsable de l'équipement	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	35h	1,00		1,00		1,00
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Responsabilité régie /accueil - Caisse	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent administratif - accueil/régie/caisse	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	27h	0,77	0,77		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	18h	0,51	0,51		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0,50	0,50		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0,50	0,50		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00		1,00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETPNon pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Services à la Population	Equipement Centre Aaquatique LBA	Agent de maintenance CA	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aaquatique LBA	Agent de maintenance CA	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aaquatique LBA	Coordination agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Centre Aaquatique LBA	Référent technique, maintenance et entretien	C	Agent de maîtrise	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	EQUIPEMENT France Service – Structure Locale d'Information Jeunesse	Responsable de l'équipement	B	Animateur territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	EQUIPEMENT France Service – Structure Locale d'Information Jeunesse	Agent médiateur	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	EQUIPEMENT France Service – Structure Locale d'Information Jeunesse	Agent médiateur	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	EQUIPEMENT France Service – Structure Locale d'Information Jeunesse	Animateur BIJ Jeunesse	B	Animateur territorial	35h	1,00		1,00		1,00
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	Coordinateur médiation familiale	B	Animateur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	Animatrice RAMI	A	Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	Animatrice RAMI	A	Educateur territorial de jeunes enfants de 2nde classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	Animatrice RAMI	B	Animateur	17h30	0,50		0,50		1,00
Services à la Population	Equipement Passerelle Enfance	Assistante passerelle enfance	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	27h	0,77		0,77		1,00
Services à la Population	Secteur sces à la population	Assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	28h	0,80	0,80		1,00	
Services à la Population	Secteur sces à la population	Secrétariat	C	Adjoint administratif territorial	22h45	0,65	0,65		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Secteur Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Responsable de secteur	A	Attaché territorial principal	35h	1,00	1,00		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Secteur Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Assistante de secteur	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00		1,00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	ETPNon pourvu	Nbre postes Pourvus	Nbre postes non pourvus
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Communication	Chargé communication	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Communication	Chargé de la promotion du centre culturel et du centre aquatique	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Coordinaîtresse réseau bibliothèque	B	Assistant territorial de conservation	35h	1,00	1,00		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Responsable équipement, programmation spectacles	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Responsable programmation / animation Cinéma / projectionniste	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Projectionniste	C	Adjoint technique territorial	17h30	0,50	0,50		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Agent régie culturelle / projectionniste	C	Agent de maîtrise territorial	35h	1,00		1,00		1,00
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Projectionniste	c	Adjoint technique territorial	20h30	0,59		0,59		1,00
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Secrétariat comptabilité / billetterie accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Chargé d'accueil et billetterie	C	Adjoint administratif territorial	17h30	0,50	0,5		1,00	
Relations Elus, Concertation, Communication, Culture	Culturel	Chargé d'accueil et billetterie	C	Adjoint administratif territorial	12h30	0,36	0,36		1,00	
Sous total						82,73	72,38	10,36	80,00	12,00

Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Directrice adjointe SPL	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00		1,00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Animateur	C	Adjoint territorial d'animation	24h	0,69	0,6857		1,00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Animateur	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	24h	0,69	0,6857		1,00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Coordinaîtresse enfance jeunesse	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00		1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Mise à dispo de l'Office du Tourisme	Agent d'accueil	C	Adjoint territorial principal du patrimoine de 2ème classe	35h	1	1		1,00	
Sous total						4,37	4,37	0,00	5,00	0,00
Total						87,10	76,75	10,36	85,00	12,00
total postes									97,00	

	postes créés	postes pourvus	ETP Pourvu
A	24	21	21
B	25	20	19,8
C	49	44	35,95
total	98	85	76,75

Plan Climat Air Energie (PCAET)

C'est un projet territorial de développement durable porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) et qui concerne plus de 125 000 habitants.

Les élus expriment un souhait de simplicité pour une mise en œuvre facile et la mise en place d'actions concrètes et efficaces.

Un PCAET est composé de 3 documents principaux :

- 1. Un diagnostic climat-air-énergie**, faisant un état des lieux précis du niveau d'émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques, de la pollution atmosphérique et leurs potentiels de réduction, de la production d'énergie renouvelable locale actuelle et son potentiel de développement, des réseaux énergétiques, mais aussi exposant les caractéristiques principales du climat actuel et des évolutions attendues.
- 2. Une stratégie** définissant les objectifs à atteindre pour les prochaines années.
- 3. Un programme d'actions**, détaillé et chiffré, sur 6 ans. Ces actions concernent de nombreux domaines tels que les transports et la mobilité, l'habitat, l'économie, l'urbanisme, la gestion des risques, l'artificialisation des sols, l'agriculture, les paysages, les déchets, la gestion de l'eau...